

Avertissement

La publication du ministère des Affaires étrangères
est assurée par le Corps diplomatique et les agents
consulaires à l'étranger. Elle sera publiée désormais par
tous les trois mois, ne sera plus publiée qu'en
septembre. Elle sera remplacée en février.
de même qu'en août par un supplément comprenant
les changements survenus durant les trois mois
précédents.

Le ministre des Affaires étrangères